

PROVINCE DE QUÉBEC
 MRC DU DOMAINE-DU-ROY
 MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2026

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 3 août 2026 au lieu et à l’heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Guylaine Morin
 Nathalie Julien
 Claude Martel
 Serge Côté
 Laurier Girard
 Amélie Deschênes-Bouchard

Formant quorum.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION
 - 1.1 Lecture et adoption de l’ordre du jour
 - 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 8 juin 2026
 - 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 1^e août 2026
 - 1.5 Rapport général du maire
 - 1.6 Résolution de désignation de l’officier responsable de l’application du RMUN
2. FINANCES
 - 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de juillet 2026
 - 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
 - 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 juin 2026
 - 2.3 Campagne 2026 – Sac-à-Dons
3. PERSONNEL
4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES
 - 4.1 Achat d’équipements pour le GYM
5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS
 - 5.1 Mandat Caouette, Thériault et Renaud arpenteurs – Géomètre – chemin du barrage
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRANSPORT ROUTIER
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1 Demande d’approbation au PIIA 18-22 portant le numéro 2026-03 pour un projet de rénovation d’un bâtiment à usage commercial et résidentiel situé au 243, rue Principale
10. LOISIRS ET CULTURE
11. VARIA
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

OUVERTURE

Ouverture de la séance par monsieur le maire

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résol. 26-138

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Résol. 26-139

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE M. le maire résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 8 JUIN 2026

Résol. 26-140

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 8 juin 2026;

ATTENDU QUE M. le maire résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du 8 juin 2026 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 1^{ER} AOÛT 2026

Résol. 26-141

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 1^{er} août 2026 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de M. le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et

documents reçus au 1^{er} août 2026 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.5 RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

- ➔ Fête des voisins
- ➔ Grand marché régional

1.6 RÉSOLUTION DE DÉSIGNATION DE L’OFFICIER RESPONSABLE DE L’APPLICATION DU RMUN

Résol. 26-142

ATTENDU QUE le Règlement sur l’encadrement d’activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) est entré en vigueur le 1^{er} mars 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette est chargée de l’application du RMUN, à l’exception des articles 132 à 155 qui sont sous la responsabilité du ministre responsable de l’application de la Loi sur la qualité de l’environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PARM. Le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l’unanimité des conseillers de nommer l’inspecteur en bâtiment comme responsable de l’application du règlement sur l’encadrement d’activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations, incluant notamment la responsabilité d’émettre les permis municipaux et de délivrer les constats d’infraction découlant de l’application de ce règlement.

ACCEPTÉE

2. FINANCES

2.1A APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2026

Résol. 26-143

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l’unanimité des conseillers que les comptes à payer de juillet 2026 suivants soient approuvés :

Juillet 2026		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Paielements par chèque		
Régis Brassard en fiducie	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Team Viewer	756,21 \$	756,21 \$
Fonds des biens et des services	267,46 \$	267,46 \$
Ville de Roberval	87 111,00 \$	87 111,00 \$
Fondation MIRA	50,00 \$	50,00 \$
Jean Coutu Roberval	500,00 \$	500,00 \$
Maxi Roberval	1 300,00 \$	1 300,00 \$

Ermitage St-Antoine	450,00 \$	700,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	223,85 \$	223,85 \$
Compteurs d'eau du Québec	3 094,97 \$	3 094,97 \$
Construction SRB	1 322,21 \$	1 322,21 \$
CP Équipements Claude Pedneault	1 297,36 \$	1 297,36 \$
Croix Rouge	252,21 \$	252,21 \$
Cuizen Roberval	446,22 \$	446,22 \$
Ermitage St-Antoine	250,00 \$	- \$
Fonds d'information sur le territoire	66,00 \$	66,00 \$
GLS Logistics Systems	406,05 \$	406,05 \$
H2O Innovation	47 595,06 \$	47 595,06 \$
Havre du Lac-St-Jean	87,00 \$	87,00 \$
Location d'équipements Lou-Max	960,21 \$	960,21 \$
Meunier Excavation	1 724,63 \$	1 724,63 \$
Napa Roberval	136,64 \$	136,64 \$
Pompaction	11 434,26 \$	11 434,26 \$
Robitaille Équipement	1 291,75 \$	1 291,75 \$
Signis inc.	3 718,29 \$	3 718,29 \$
Somavrac	14 714,71 \$	14 714,71 \$
St-Félicien Diesel	866,22 \$	866,22 \$
Ministère du Revenu	20 995,68 \$	20 995,68 \$
Hydro-Québec - garage mun.	674,93 \$	13 375,20 \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 300,92 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	789,28 \$	- \$
Bell - Municipalité	109,56 \$	243,95 \$
Cogéco câble	155,12 \$	155,12 \$
Beneva	8 056,45 \$	8 056,45 \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 605,28 \$	- \$
Receveur général du Canada	7 574,52 \$	7 574,52 \$
Bell - Internet kiosque	74,68 \$	- \$
Bell - kiosque	59,71 \$	- \$
Bell mobilité	270,45 \$	270,45 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 761,10 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	464,25 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 838,82 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	836,28 \$	- \$
Cogéco câble	102,27 \$	102,27 \$
Hydro-Québec - centre comm.	1 060,33 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	991,64 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	52,37 \$	- \$
Visa	672,69 \$	672,69 \$
Desjardins sécurité financière	8 950,98 \$	8 950,98 \$
Total des paiements par chèque	250 719,62 \$	250 719,62 \$
Dépôts directs du mois		
9043-4531 Québec inc. (EPS)	32 417,20 \$	32 417,20 \$
Julien Nathalie	468,58 \$	468,58 \$
Girard Chantale	166,62 \$	166,62 \$
Bibliothèque municipale	328,50 \$	328,50 \$
Doyon Joël	1 600,00 \$	1 600,00 \$
Girard Chantale	46,61 \$	46,61 \$
Laliberté Carl	72,43 \$	72,43 \$
Potvin Luc	246,31 \$	246,31 \$
Tremblay Jean-Pierre	309,77 \$	309,77 \$
9221-5516 Québec inc.	6 000,00 \$	6 000,00 \$
Bois Charles	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Bouchard Aliette	2 050,00 \$	2 050,00 \$
Brandt Tractor	2 899,67 \$	2 899,67 \$
Buropro Citation	294,97 \$	294,97 \$
Cain Lamare	296,64 \$	296,64 \$
Candian National	57,49 \$	57,49 \$
Cloutier Martin	420,24 \$	420,24 \$
Commission scolaire Pays-des-bleuets	5 862,59 \$	5 862,59 \$

Desgagné Laflamme	4 176,30 \$	4 176,30 \$
Excavation rénovation Drolet	11 158,05 \$	11 158,05 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	381,33 \$	381,33 \$
Groupe D-Tech	204,47 \$	204,47 \$
Groupe Conseil NOVO SST	272,16 \$	272,16 \$
LCR Vêtements et chaussures	541,47 \$	541,47 \$
Macpek	436,63 \$	436,63 \$
MRC Domaine-du-Roy	29 614,10 \$	29 614,10 \$
Municipalité de Chambord	1 958,64 \$	1 958,64 \$
Nutrinor Énergies	6 923,94 \$	6 923,94 \$
Produits BCM	3 263,30 \$	3 263,30 \$
Refuge animal	650,00 \$	650,00 \$
Rénomax Roberval	2 679,06 \$	2 679,06 \$
Serrurier Larouche	353,27 \$	353,27 \$
Syndicat Canadien fonction publique	863,65 \$	863,65 \$
Tremblay Jean-Pierre	55,20 \$	55,20 \$
Total des paiements par dépôt direct	118 069,19 \$	118 069,19 \$
Total des déboursés	368 788,81 \$	368 788,81 \$
Salaires		
2 juillet 2026	9 616,68 \$	9 616,68 \$
9 juillet 2026	9 403,73 \$	9 403,73 \$
16 juillet 2026	8 396,52 \$	8 396,52 \$
23 juillet 2026	8 560,63 \$	8 560,63 \$
30 juillet 2026	14 263,68 \$	14 263,68 \$
Total des salaires	50 241,24 \$	50 241,24 \$
TOTAL incluant salaires	419 030,05 \$	419 030,05 \$

ACCEPTÉE

2.1B CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
 directeur général et greffier-trésorier

2.2 APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2026

Résol. 26-144

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 juin 2026;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU’il reflète la situation financière au 30 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l’unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 juin 2026 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3
Résol. 26-145

CAMPAGNE 2026 – SAC-À-DONS

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don au montant de 100\$ à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item.

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

4.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE GYM

Résol. 26-146

ATTENDU QU'il y a de la demande pour ajouter des équipements au gym.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un appareil Inner Thigh/Outer Thigh Spirit Dual chez Fitness Entrepôt pour un montant de 4 299.99 plus taxes et transport.

ACCEPTÉE

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1 MANDAT CAOUETTE, THÉRIAULT ET RENAUD ARPENTEURS – GÉOMÈTRE – CHEMIN DU BARRAGE

Résol. 26-147

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire installer les repères pour le bout du chemin du Barrage.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les arpenteurs-géomètres Caouette Thériault et Renaud Inc. pour délimiter le bout du chemin et d'installer les repères afin de régulariser le secteur du Barrage.

ACCEPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

9.1 **DEMANDE D’APPROBATION AU PIIA 18-22 PORTANT LE NUMÉRO 2026-03 POUR UN PROJET DE RÉNOVATION D’UN BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 243, RUE PRINCIPALE**

Résol. 26-148

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d’urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l’avis donné par le Comité consultatif d’urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à autoriser le remplacement d’une partie du revêtement extérieur du côté gauche du bâtiment principal par un nouveau déclin de vinyle imitation de pierres situé au 243, rue Principale;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance des photos des bâtiments existants sur le terrain concerné par la demande ainsi que des terrains du voisinage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance d’une image montrant la couleur et la texture du revêtement extérieur proposé;

ATTENDU QUE les membres sont d’avis que le type et la couleur du revêtement extérieur proposé vont contribuer à rehausser l’esthétique du bâtiment;

ATTENDU QUE les membres sont ravis d’apprendre que le demandeur s’engage également à repeindre le reste du revêtement extérieur de masonite afin de redonner une belle apparence au bâtiment;

ATTENDU QUE les membres sont d’avis que le revêtement proposé s’intégrera bien au milieu bâti existant car certains bâtiments du voisinage ont également une partie de leur revêtement extérieur en pierres naturelles ou en imitation de pierres de la même couleur que celui proposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la demande d’approbation au PIIA n° 18-22 portant le n° 2026-03 pour des travaux de remplacement d’une partie du revêtement extérieur du côté gauche du bâtiment principal situé au 243, rue Principale par un nouveau en vinyle imitation pierres tel que présenté sur l’image jointe à la demande.

ACCEPTÉE

10. **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun item.

11. **VARIA**

Aucun item.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13.
Résol. 26-149

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19h21.

ACCEPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

